

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

- *Membres afférents au Conseil Municipal : 15*
- *En exercice : 15*
- *Présents : 11*
- *Absents excusés : Barbara Bréheret pouvoir à Denis Perrin, François Villien pouvoir à Irène Maurin,
Michel Pépin Pouvoir à Odile Assélineau, David Lamande Pouvoir à Anthony Célérien.*
- *Secrétaire de séance : Denis PERRIN*
- *Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN*

Ouverture de la séance à 18 heures 35

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2024 :**

Après lecture par Monsieur le Maire, le PV est approuvé à l'unanimité. Il sera signé par M. le Maire et M. Michel PEPIN, secrétaire de ladite séance, avant diffusion au public.

I. INTERCOMMUNALITE :

-Michel Thivolle fait le résumé du bureau du mois de novembre :
Débat d'Orientation Budgétaire : pas d'augmentation de la fiscalité malgré la baisse des dotations de l'Etat.

-Michel Thivolle fait le résumé du conseil communautaire du 6 Novembre 2024 :
Bilan 2023 du Plan Local de l'Habitat.
Rapport d'activités des crèches intercommunales.

- Irène Maurin fait le résumé de la commission « Famille » du 25 Septembre 2024 :
Bilan petite enfance 2024/2025 : Il manque encore des places d'accueil.
388 demandes en centre de loisirs, et ouverture de nouvelles places pour y répondre au mieux.

-Claude Costechareyre fait le résumé de la commission « Démocratie locale » du 7 octobre 2024 et de la commission « Culture » du 4 Novembre 2024.

- **Mise à jour des statuts de Montélimar Agglomération :**

Les statuts de l'agglomération ont été mis à jour, suite aux travaux du bureau et au vote du conseil communautaire. Cette révision statutaire est également l'occasion d'acter la création de la conférence des maires, du conseil de développement et d'intégrer la commune de Puy Saint Martin.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

II. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME :

Administration générale :

-**Recensement de la longueur de voirie communale pour la dotation globale de fonctionnement DGF 2025 :**

33674 ml de voiries communales, linéaire inchangé pour 2024.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Territoire d'Énergie Drôme : Renforcement du réseau basse tension à partir du poste « THERON » :
Financement mobilisé par le territoire d'Énergie Drôme : 44219.14 Euros HT
Aucune participation communale n'est demandée.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

Ressources humaines :

- Recrutement d'un adjoint d'animation faisant office d'ATSEM :

Suite à un départ en retraite d'un agent en poste, il convient de créer 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires, correspondant aux grades d'Adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, et d'adjoint d'animation principal de 1ère classe ;

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Contrats des professeurs de l'école de musique André Borne : Création de nouveaux contrats suite à l'évolution des horaires.

Suite aux recensements des inscriptions aux cours dispensés à l'école de musique communale pour la saison 2024/2025, il convient de mettre à jour les temps de travail des emplois du service culturel. Afin de simplifier le calcul de l'annualisation lors de la rentrée de septembre 2025, il convient également de modifier la date de fin des contrats :

- 3 postes d'Assistant Territorial spécialisé d'Enseignement Artistique (ATEA) en CDD, du 1^{er} janvier 2025 au 30 septembre 2025, selon les temps de travail hebdomadaires suivants :
 - ↳ 1 poste, temps de travail hebdomadaire fixé à 3.16/20° (3.16 heures)
 - ↳ 1 poste, temps de travail hebdomadaire fixé à 1.67/20° (1.67 heure)
 - ↳ 1 poste, temps de travail hebdomadaire fixé à 9.5/20° (9.5 heures)

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

Tourisme :

La délibération sur la mise en place de la taxe de séjour de l'aire de camping-cars est ajournée dans l'attente d'informations complémentaires concernant la corrélation avec la gestion de l'aire de camping-cars

III. FINANCES :

- Autorisation à engager, liquider et à mandater les dépenses d'investissement.

Jusqu'à l'adoption du budget 2025, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. La commune pourra alors engager des dépenses d'investissement avant que le budget 2025 soit voté, à hauteur de :

Montant budgétisé aux dépenses d'investissement 2024 : 1951967.05 € (Hors chapitre 16, emprunts).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **487991.76 €** (< 25 % x 1951967.05 €).

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Adoption du plan de compte M57 développé.

Il serait souhaitable, pour des raisons pratiques, que la commune passe du référentiel abrégé au référentiel développé.

L'application de cette nomenclature implique l'adoption du même référentiel pour la commune et les budgets annexes administratifs, dont le CCAS.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Demande d'autorisation de placement financier des fonds destinés aux travaux de la traverse du village.

La collectivité dispose d'une trésorerie abondante et remplit les conditions pour accéder à ce type de placement, il serait donc intéressant de placer la trésorerie excédentaire sur des comptes à terme. Cette opération n'est envisageable qu'à la condition de satisfaire à l'origine des fonds et de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'état des disponibilités des collectivités territoriales. Dans ces conditions, la commune de Puy-Saint-Martin (26450) souhaite placer un montant de 800.000,00 € sur plusieurs comptes à terme.

Le Maire explique qu'une délibération est nécessaire et les contrats d'ouverture des comptes à terme doivent être signés de l'ordonnateur et du comptable de la collectivité.

Ce placement est autorisé en dérogation au principe de dépôts auprès de l'État des disponibilités des collectivités territoriales par l'article 116 de la loi de finances pour 2004 puisque provenant d'un emprunt dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité :

Montant à placer : 800.000,00 €

Nature du produit souscrit : compte à terme

Nombre de comptes à ouvrir : 2 comptes à terme de 400.000,00 € chacun

Durée maximale du placement : 6 mois

Date d'effet : 15/12/2024

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Acceptation de dons financiers de l'Association d'Animation Rurale à la commune

Vu la somme de 1000 € (mille Euros), versée en chèque, par l'association d'Animation Rurale dont le siège est à Puy Saint Martin, qui souhaite qu'elle soit attribuée à l'école de musique municipale ;

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Don de l'AAR à la commune de matériel informatique – validation de la convention.

Vu la proposition de convention de don de matériel informatique par l'association d'Animation Rurale dont le siège est à Puy Saint Martin, qui porte sur :

- Ordinateur PC HP n°1 model 22-df57nf
- Ordinateur PC HP n°2 model 22-df0057nf
- Ordinateur PC HP n°3 model 24-dp0014nf
- Ordinateur PC HP n°4 model 21-b0046nf
- Ordinateur PC HP n°5 model 21-b0046nf
- 4 claviers HP filaires
- 1 clavier HP sans fil
- 5 souris filaires
- 1 imprimante scanner Deskjet marque HP

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

IV. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE :

Travaux :

- Réponses à l'appel d'offres sur le réaménagement de la traverse du village.
La clôture de l'appel d'offre a eu lieu le 18 Novembre 2024 à 17h. Les appels d'offres ont été envoyés aux bureaux d'études. Phase de négociation en cours.
- Réaménagement du parc Adèle Clément : derniers travaux à venir.
 - Pose des nouvelles toilettes publiques le 27 Novembre.
 - Four communal: en attente des devis plomberie et descentes d'eau.
 - Jeux pour Enfants: un mât type « toile d'araignée », pour des enfants de 10-14ans sera mis en place. Début du terrassement semaine prochaine pour une pose en janvier.

V. VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE, CULTURE

Vie associative :

Programmation de la réunion annuelle d'échange avec les associations, qui aura lieu le samedi 11 janvier à 9h30 à la salle des fêtes, juste avant les vœux de la municipalité.

Communication :

Prochain bulletin municipal « Le Puy Saint Martinois » n°100 :

C'est un numéro un peu spécial qui sera l'occasion de revenir sur les grands événements qui ont marqués Puy Saint Martin depuis 30 ans, en évoquant également les personnes qui ont contribué à l'évolution du village. Sa publication est prévue fin janvier 2025.

- Réunion publique annuelle d'information municipale du vendredi 13 décembre à 18h30.
Cette réunion maintenant traditionnelle, qui permet d'échanger avec les administrés, est primordiale aux yeux des élus. L'équipe municipale espère y rencontrer un maximum de Puy Saint Martinois.

Culture :

- - Festival de théâtre « Saveurs théâtrales » : Organisation de la co-production Association d'Animation Rurale / Commune.
Monsieur Patrick Cisterne expose l'état d'avancement du projet, (10 spectacles sur 4 jours, 2 stages proposés) avec la mise en place de plusieurs collectifs (Elus mairie, Association d'Animation Rurale, comédiens des troupes, habitants du village). Ce festival aura lieu du 20 au 23 mars 2025.

VI. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE

Solidarité :

- Organisation du repas des aînés du samedi 14 décembre.
Avec l'association des chasseurs qui va préparer un civet de chevreuil ainsi que des pâtés. Un grand merci pour leur aide précieuse, ainsi qu'à tous les bénévoles du CCAS, au conseil municipal des jeunes qui va aider à la mise en place et la décoration de la salle et aux élus qui serviront les repas. L'animation musicale sera assurée par Louise Munka.
Environ 70 convives sont attendus.

Vie scolaire :

- CR du Conseil d'école du 7 novembre.
Irène Maurin fait le compte rendu du conseil d'école du 7 novembre à Roynac.
Election des parents d'élèves, effectifs : 93 élèves au RPI dont 47 à Puy Saint Martin et 46 à Roynac.
Bilan des 2 coopératives scolaires, vote du règlement intérieur, charte de la laïcité à l'école, bilan des activités (micro folies, de l'écrit à l'écran, commémoration 11 novembre, projet vidéo).
Spectacle et repas de Noël prévue le 19 Décembre à l'école de Roynac.
Départ en retraite de Corinne NOYER, notre ATSEM présente depuis tant d'année à l'école de Puy Saint Martin, le 20 Décembre.

Jeunesse :

- Conseil des jeunes : Xavier DU GARREAU est le nouvel encadrant en remplacement de Irène MAURIN qui souhaite passer la main.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Illuminations de Noël : vérifier la date de la mise en place des traverses voiries et du clocher pour le 8 Décembre, et prévoir l'achat de guirlandes LED de 50m pour illumination de la mairie et de l'école.
- Jazz au village 2025 : L'organisation sera faite par la municipalité, 3 dates de préprogrammées, en attente de réunion avec Crest Jazz.

La séance est levée à 20 heures 15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal

Le Maire,
Anthony CÉLÉRIEN

Le secrétaire de séance,
Denis PERRIN

